



Date de la demande : ___ / ___ / _____

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE – Année 2022-2023

A compléter par les familles pour arbitrage en commission municipale des dérogations

ENFANT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / _____ Fille Garçon

La demande concerne : Ecole Maternelle Ecole Elémentaire

Ecole actuellement fréquentée par l'enfant (le cas échéant)	Niveau scolaire	Ecole de secteur en fonction de l'adresse du domicile	Ecole demandée

MOTIF DE LA DEMANDE :

Rapprochement de fratrie (frère ou sœur scolarisé(e) dans l'école demandée)

Mode de garde : Joindre un certificat de travail de l'assistant maternel ou garde d'enfant et préciser, le cas échéant, les noms, prénoms et l'école fréquentée par ses enfants ou les enfants confiés

Raisons médicales (de l'enfant ou d'un parent) : Joindre un certificat médical à l'appui de la demande

Autre (lieu de travail, horaires, difficulté familiale, etc) – Joindre un justificatif de travail ou tout autre justificatif

À préciser : _____

PARENTS

Situation familiale : mariés pacsés vie maritale séparés divorcés célibataire(s) veuf (ve)

Parent 1 : PERE MERE AUTRE :

Parent 2 : PERE MERE AUTRE :

Nom d'usage : _____

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Profession : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

FRERES ET SOEURS

NOM et Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée	Niveau scolaire
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) _____ , responsable légal de l'enfant, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____ , le _____

Signature

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

AVIS DES REPRÉSENTANTS DE L'EDUCATION NATIONALE

Favorable

Défavorable

Motif : _____

AVIS DE LA COMMISSION DES DÉROGATIONS

Favorable

Nom de l'école où l'enfant sera scolarisé: _____

Défavorable

Motif : _____

Nom de l'école où l'enfant sera scolarisé: _____

INFORMATION :

La commission municipale des dérogations est une instance paritaire composée de représentants de la Ville de Montrouge et de représentants de l'Education Nationale. Les décisions de la commission des dérogations sont communiquées uniquement par écrit aux familles.

En cas de contestation, vous avez la possibilité d'adresser un recours à Monsieur le Maire par courrier dûment motivé.